



D.2024.10.16.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2024

6- RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1- Désignation du référent déontologue auprès des élus de Tisséo Collectivités

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

L'article 218 de la loi n°2022-217 du 22 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a complété l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit désormais que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local définie au même article.

Ce droit au conseil déontologue bénéficie à tous les élus locaux.

Le dispositif applicable a été précisé par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 et un arrêté du même jour.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner monsieur Denis Enjolras en tant que référent déontologue auprès des élus de Tisséo Collectivités. Ce directeur des affaires juridiques et de la commande publique exerçant son activité professionnelle en région Auvergne-Rhône-Alpes, présente toutes les garanties d'expertise et d'impartialité nécessaires à l'exercice de ces missions.

Deux types de prestations principales sont proposées :

- Une session de sensibilisation permettant une mise à niveau des élus demandeurs sur les missions du référent déontologue permettant à chacun de disposer d'un guide pratique : un tarif de 240€ est prévu ;
- Un dispositif de saisine du référent déontologue sur la base d'une adresse générique dédiée : un tarif unitaire de 80€ est prévu.

A titre accessoire, un bilan annuel pourra être réalisé (tarif : 240€) ainsi que des sessions d'information (tarif : 240€)

Ce dispositif devant se traduire par une convention avec le référent envisagé, Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la signature de celle-ci.

* * *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la désignation de monsieur Denis Enjolras en tant que référent déontologue pour les élus de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer la convention portant sur l'externalisation des fonctions de référent déontologue pour les élus de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses seront inscrites au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES